

**Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet**

*Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.*

<b>Dénomination légale de l'organisation</b>	<i>Initiative de Base pour la Gestion des Ressources Naturelles.</i>
<b>Intitulé du projet</b>	IBGRN
<b>Numéro de subvention</b>	0050144621941701
<b>Date du rapport</b>	28 Février 2018

**Hotspot CEPF : COMPLEXE - Monts Nimba**

**Orientation stratégique :** 4-3 Renforcer les capacités des organisations locales de la société civile, notamment les Peuples Autochtones, les groupes de femmes et de jeunes, afin de conserver et de gérer la biodiversité d'importance mondiale

**Montant de la subvention :** USD 24, 968

**Dates du projet :** 01 juin 2017 à 28 février 2018

**PARTIE I : Présentation générale**

**1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)**

<b>Partenaires bénéficiaires</b>	<b>Activités impliquant les partenaires dans la mise en œuvre du projet</b>
<b>IBGRN</b>	IBGRN est le partenaire de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire, qu'il est chargé de la mise en œuvre des activités du projet en relation avec les différentes parties prenantes.
<b>Communautés / Groupements et personnes ressources dans la zone du projet :</b> (groupements de femmes, groupement de jeunes, réseau des guérisseurs et des chasseurs, réseau des femmes pratiquant la médecine traditionnelle,	Une prise de contact avec les parties prenantes est faite. Cela a permis d'identifier les bénéficiaires directs du projet.  Deux (2) groupements des jeunes : (TINAME de GBIE et DAKIEBA de Bossou). Sont structurés et agréés au niveau du gouvernorat;

1. Trois (3) groupements de femmes (LOAYI-KODO de Bossou, LEINY de Tounkarat-IRO et ZOBELE de N'Zoo). Sont structurés et agréés au gouvernorat.
2. Le réseau des chasseurs (YELOGUE) est mise en place dans la commune rurale de N'Zoo et agréé dans la Préfecture de Lola.
3. Le réseau des femmes guérisseuses (LAALECE) dans le domaine de la médecine traditionnelle est mise en place dans la commune rurale de Bossou et est agréé dans la Préfecture de Lola.

Trois (3) groupements de femmes sont structurés et agréés au gouvernorat

Deux (2) groupement de jeunes sont structurés et agréés au niveau du gouvernorat.

Un (1) réseau des guérisseurs et des chasseurs mise en place dans la commune rurale de N'Zoo.

Un (1) réseau de femmes dans le domaine de la médecine traditionnelle est mise en place dans la commune rurale de Bossou

Plus de 60% de la population en majorité des femmes sont suffisamment informée sur le rôle de la femme dans le développement durable des collectivités à travers la duplication des différents modules de formation mise à leurs dispositions.

Les capacités de cinq (5) groupements et deux (2) réseaux sont renforcées en vie associative, (communication, marketing et plaidoyer, gestion financière simplifiée, gouvernance interne et gestion de micro-projet).

Trois (3) groupements de femmes et deux (2) groupement de jeunes ont bénéficié d'un appuis pour élaborer leurs statuts, règlements intérieurs procès-verbaux et demande d'agrément au niveau du gouvernorat.

Un (1) réseau des guérisseurs et des chasseurs et un (1) réseau des femmes pratiquant la médecine traditionnelle sont mis en place dans les communes rurales de N'Zoo et Bossou.

Les capacités de cinq (5) groupements et deux (2) réseaux sont renforcées en vie associative, communication, marketing et plaidoyer, gestion financière simplifiée en gouvernance interne et gestion de micro-projet.

	<p>la capacité de 2 groupements de jeunes et 3 groupements de femmes est renforcé en production de foyers améliorés, en porcherie et de bergerie durable.</p> <p>la capacité de 2 réseaux des chasseurs, éleveurs et guérisseurs traditionnels et les 5 groupements sont renforcé sur la vulgarisation des textes de loi relative à la conservation de la biodiversité. Ces bénéficiaires sont les acteurs principaux de la conservation.</p> <p>un atelier de sensibilisation et de formation des différents groupements dans chaque communauté est tenu sur la promotion du genre, des droits des femmes et le rôle de la femme dans le développement local.</p> <p>Un site internet est créé pour promouvoir les activités des groupements et réseau mise en place autour des Monts Nimba.</p>
--	---

**2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.**

- La mise en place de (5groupements et 2 réseaux de femmes guérisseurs et chasseurs,)
- La structuration et la formalisation de (5groupements et 2 réseaux de femmes guérisseurs et chasseurs,)
- L'enregistrement officiel de 5 groupements au niveau du Gouvernorat et 2 réseaux (chasseurs et femmes guérisseurs) au niveau de la Préfecture ;
- Renforcement de la capacité de 5 groupements et 2 réseaux (Chasseurs et femmes guérisseurs) dans les modules suivants (Vie associative et gouvernance interne des organisations, gestion des micros projets, gestion financière, communication, marketing, foyer amélioré,)

**3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)**

*Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition*

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
-------------------------	--------------------

<p><b>Resultat 1</b> : Trois (3) groupements/ associations féminines sont équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistrés au niveau du gouvernorat comme Organisations de la Société Civile.</p>	
<p><b>Resultat 2</b> : Deux (2) groupements de jeunes professionnels sont constitués en groupes économiques et enregistrés officiellement au niveau du gouvernorat et exerçant désormais leur activités de porcherie, bergerie et de production des foyers améliorés en tenant en compte la protection de l'environnement</p>	<p>Par rapport au cadre logique du CEPF qui stipule que : <i>Au moins 50 organisations de la société civile, dont au moins 10 organisations de Peuples Autochtones, présentent des capacités renforcées en matière de gestion financière, institutionnelle, et de projets, de gouvernance organisationnelle et de mobilisation de fonds.</i> IBGRN contribue à hauteur de Sept (7) groupements/ associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée.</p>
<p><b>Resultat 3</b> : Un (1) réseau de partenariat entre les chasseurs et guérisseurs traditionnels pour la conservation de la biodiversité est établi et officiellement reconnu dans au moins une des zones d'intervention.</p>	<p>Par rapport au Cadre logique du CEPF: <i>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</i> IBGRN contribue à hauteur d'un (1) Réseau / associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée pour participer à la gestion des ressources naturelle de la Reserve de Biosphère des Monts Nimba (Bien du Patrimoine mondial.)</p>
<p><b>Resultat 4</b> : Au moins Un (1) réseau de femmes dans le domaine de la médecine traditionnelle est établi et enregistré au niveau de la commune de l'une des zones d'intervention</p>	
<p><b>Resultat 5</b> : 60% de la population en majorité des femmes est</p>	<p>Ce résultat contribue à la cible du CEPF qui dit que: <i>Au moins 60 communautés locales sont dotées de moyens leur permettant de participer à la gestion durable des sites</i></p>

suffisamment informée sur le rôle de la femme dans le développement durable	<i>prioritaires et /ou de consolider la connectivité écologique au niveau des paysages.</i> Ce financement du CEPF permet de contribuer à la hauteur de 60% des communautés de Bossou, N'Zoo et de Tounkarata qui s'investissent dans la gestion durable des ressources naturelles autour du Bien du Patrimoine Mondial.
<b>Resultat 6</b> : Les capacités de Cinq (5) organisations locales sont renforcées en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, mobilisation des fonds et gestion de micro-projets.	<p>Ce résultat contribue à la cible du CEPF qui dit que : <i>Au moins 50 organisations de la société civile, dont 10 groupes de Peuples Autochtones, de femmes et/ou de jeunes, présentent des améliorations dans leurs capacités d'organisation.</i></p> <p>Ce projet contribue à la hauteur de cinq groupes / organisations de femmes qui présentent des améliorations dans leurs capacités d'organisation et détiennent des documents juridiques.</p>

b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

<b>Description de l'impact</b>	<b>Résumé de l'impact</b>
<b>Resultat 1</b> : Trois (3) groupements/ associations féminines sont équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistrés au niveau du gouvernorat comme Organisations de la Société Civile.	Les trois (3) organisations sont reconnues par les autorités de façons juridiques et peuvent participer aux actions de gestion durable de la Diversité Biologique des Monts Nimba
<b>Resultat 2</b> : Deux (2) groupements de jeunes professionnels sont constitués en groupes économiques et enregistrés officiellement au niveau du gouvernorat et exerçant désormais leur activités de porcherie, bergerie et de production des foyers améliorés en tenant en compte la protection de l'environnement	Les deux (2) organisations économiques ont leurs documents juridiques et l'agrément régional archivé au Gouvernorat et leur donne l'autorisation de participer aux activités socioéconomique de la région.
<b>Resultat 3</b> : Un (1) réseau de partenariat entre les chasseurs et guérisseurs traditionnels pour la conservation de la biodiversité est établi et officiellement reconnu dans au moins une des zones d'intervention.	Ces deux réseaux sont purement composés de (CVS), comité villageois de surveillance, baptisé réseau des chasseurs et guérisseurs pour la sauvegarde du Bien du Patrimoine de l'UNESCO. Aujourd'hui, ils sont devenus une institution juridiquement reconnues et peuvent participer à la gestion conservatrice de la Biodiversité des Monts Nimba.
<b>Resultat 4</b> : Au moins Un (1) réseau de femmes dans le domaine de la médecine traditionnelle est établi et enregistré au niveau de la commune de l'une des zones d'intervention	

<p><b>Resultat 5</b> : 60% de la population en majorité des femmes est suffisamment informée sur le rôle de la femme dans le développement durable</p>	<p>Les communautés de la Région ont accès à la aux informations relatives à la Conservation de la Diversité Biologique autour du Bien du Patrimoine de l'UNESCO.</p>
<p><b>Resultat 6</b> : Les capacités de Cinq (5) organisations locales sont renforcées en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, mobilisation des fonds et gestion de micro-projets.</p>	<p>Les cinq (5) organisations de femmes sont renforcées et sont en bonnes positions de contribuer à la gestion durable des ressources d'importances mondiales.</p>

**4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.**

- Peu d'intervention des projets de développement dans la zone, suite à l'événement de la maladie à Virus Ebola et donc la communauté n'avait que pour ressource, la Réserve de Biosphère des Monts Nimba ; Ce la causait beaucoup de dégâts à l'intégrité de la réserve.
- Population peu initiée à la vie associative de gestion durable des ressources naturelles.
- Manque de cadre de concertation entre les groupes sociaux utilisant les ressources (comme chasseurs et guérisseurs) qui se donnent les mains pour sauver la réserve.

Si le financement de CEPF pour la 2<sup>e</sup> phase de ce projet n'est pas obtenu, les performances, tant souhaitées ne seront pas réalisées, à savoir :

1. les performances suivantes ne verront jamais jours et c'est la catastrophe qui se produirait dans les zones cibles.
2. Les communautés de Bossou; N'zoo et Tounkarata ne pourront jamais se faire entendre au niveau régional et national et à leur tour continueront de mettre pression sur la biodiversité des monts Nimba pour assurer leur survie.
3. Les groupements des femmes et des jeunes resteront toujours faibles compte tenu de leur état bébé dans le cadre d'auto prise en charge.
4. Les différentes sessions de renforcement de capacités très sollicitées ne seront pas mises en pratique.
5. Il n'y aurait pas de consultation, information des parties prenantes pour harmoniser les approches entre les trois pays (Liberia, Sierra Leone et la Guinée).
6. Pas de gestion durable des ressources naturelles avec les communautés.

**5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?**

Comme impacts positif :

- L'engagement des communautés à contribuer aux sauvegarde des ressources naturelles de Nimba.
- Forte adhésion des autorités aux idéaux du développement participatif et du développement communautaire.

- La disposition des autres pays voisins à s'associer aux approches novatrices des communautés guinéennes.

## **PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet**

### **6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)**

*Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition*

**6.** Décrivez les résultats pour chaque livrable :

<b>Composante</b>		<b>Livrable</b>		
<b>1.</b>	<b>Description</b>	<b>Su bdivi sion #</b>	<b>Description</b>	<b>Résultats pour le livrable</b>
	Améliorer le statut juridique, politique et économique des groupements de femmes et les associations des jeunes au niveau local.	3 groupements	Trois (3) groupements/associations féminines sont équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistrés au niveau du gouvernorat comme Organisations de la Société Civile.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statuts</li> <li>2. Règlement Intérieur</li> <li>3. PV de la 1<sup>ère</sup> Réunion</li> <li>4. Agréments</li> <li>5. Renforcement de capacités en : Structuration des groupements de femmes et de jeunes (élaboration des statuts, règlements intérieurs, procès-verbaux et demande d'agrément au niveau du Gouvernorat de N'zérékoré)</li> </ol>
2.	Appuyer la création des réseaux comprenant les métiers qui ont un impact direct sur la biodiversité (les chasseurs, les petits agriculteurs et éleveurs les guérisseurs traditionnels et les femmes maraichères.)	2 groupements	Deux (2) groupements de jeunes professionnels sont constitués en groupes économiques et enregistrés officiellement au niveau du gouvernorat et exerçant désormais leur activités de porcherie, bergerie et de production des foyers améliorés en tenant en compte la protection de l'environnement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statuts</li> <li>2. Règlement Intérieur</li> <li>3. PV de la 1<sup>ère</sup> Réunion</li> <li>4. Agréments</li> <li>5. Renforcement de capacités en : Les capacités de cinq (5) groupements et deux (2) réseaux sont renforcées en vie associative et gouvernance interne: 146 participants dont: 69 femmes, communication, marketing et plaidoyer: 185 personnes dont 83 femmes; gestion financière simplifiée et gestion de micro-projet: 158 participants dont 82 femmes.</li> </ol>

				<p>La capacité de 2 groupement de jeunes et 3 groupement de femmes est renforcé en production de foyers amélioré du 12 au 19 janvier 2018; participants: 125 dont 95 femmes en porcherie et de bergerie durable: 136 participants dont 60 femmes, du 15 au 18 février 2018.</p>
3.	<p>Le renforcement des capacités des différents groupes identifiés en Vie associative, Gestion financière, Gestion des conflits , communication , marketing et plaidoyer, gestion de micro projet de développement local, technique de promotion des droits des femmes et leur participation dans la conservation de la nature.</p>	1 Réseau	<p>Un (1) réseau de partenariat entre les chasseurs et guérisseurs traditionnels pour la conservation de la biodiversité est établi et officiellement reconnu dans au moins une des zones d'intervention.</p> <p>Au moins Un (1) réseau de femmes dans le domaine de la médecine traditionnelle est établi et enregistré au niveau de la commune de l'une des zones d'intervention</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statuts</li> <li>2. Règlement Intérieur</li> <li>3. PV de la 1<sup>ère</sup> Réunion</li> <li>4. Agréments</li> <li>5. Renforcement de capacités en :</li> </ol> <p>Structuration des groupements de chasseurs ; éleveurs et guérisseurs traditionnels en réseaux (élaboration des statuts, règlements intérieurs, procès-verbaux et enregistrement officiel des réseaux au niveau des différentes communes) pour l'utilisation durable de la biodiversité.</p>
4.	<p>Renforcer les capacités des différents réseaux en technique de création des porcheries, bergeries, jardins maraichers qui tiennent en compte la protection de l'environnement.</p>	1. Réseau		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statuts</li> <li>2. Règlement Intérieur</li> <li>3. PV de la 1<sup>ère</sup> Réunion</li> <li>4. Agréments</li> <li>5. Renforcement de capacités en :</li> </ol> <p>Structuration des groupements de chasseurs ; éleveurs et guérisseurs traditionnels en réseaux (élaboration des statuts, règlements intérieurs, procès-verbaux et enregistrement officiel des réseaux au niveau des différentes communes) pour</p>



				l'utilisation durable de la biodiversité.
	Atelier de Sensibilisation et de Formation des différents groupements sur la promotion du genre, des droits des femmes et le rôle de la femme dans le développement local.	4. groupements	Cinq (5) organisations locales sont renforcées en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, mobilisation des fonds et gestion de micro-projets.	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Statuts</li> <li>2. Règlement Intérieur</li> <li>3. PV de la 1<sup>ère</sup> Réunion</li> <li>4. Agréments</li> <li>5. Renforcement de capacités en :</li> </ol> <p>Formation des différents groupements de femmes et de jeunes en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, gestion de micro-projets.</p>
	Création d'un site internet pour promouvoir le réseau des associations locales féminines autour des monts Nimba)	1. Site web	Les différents groupements appuyés sont lancés dans leurs activités par le Site Web de IBGRN	Grace à l'appui du fond de CEPF, les activités aux Monts Nimba sont lancer

**7. Veuillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.**

«Le But de l'IBGRN c'est: Le désir d'amener une personne à faire une certaine action donnée, un seul moyen c'est de susciter en elle la volonté d'accomplir cette chose ou cette action»

A travers ce but l'ONG a susciter au niveau des communautés bénéficiaires, les:

1. Prise de contacts ;
2. Concertations individuelles et collectives;
3. Démonstration et formation;
4. Implication des partenaires ;
5. L'auto- promotion des populations rurales en liaison avec la gestion rationnelle et durable de leurs ressources naturelles.
6. L'amélioration du système agro-sylvo-pastoral à travers une production agricole accrue ;
7. La mise en œuvre de techniques simples peu coûteuses et reproductibles dans les conditions similaires.

Ces approches ont permises à l'IBGRN de convertir les partenaires (chasseurs, guérisseurs, maraîcher, jeunes et femmes etc.) de devenir des gestionnaires de la réserve de Biosphère des Monts Nimba.

**PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement**

## Enseignements tirés

Les principaux enseignements auront été que: les axes d'intervention du projet correspondent exactement aux activités quotidiennes des partenaires ciblés.

Exemple :

1. Le réseau des guérisseuses traditionnelles, s'inspirent déjà aux vécus d'un sage guérisseur de Yomou qui avait développé un verger de plantes médicinales pour épargner de l'utilisation frauduleuse d'espèces végétales protégées par les lois du pays dans une Aire protégée.
2. Le réseau des chasseurs qui vont s'inspirer du projet de filière viande de brousse de FFI dans les années 2006 qui appuyait les groupements de chasseurs en élevage non conventionnel pour épargner la faune sauvage protégée par la loi guinéenne.

### **8. Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.**

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*) :
  - Fortes implications des élus et autorités de la place (dans l'obtention et la remise des agréments).
  - Les initiatives de création de vergers par les groupes sociaux à fin de réduire la pression anthropique sur la réserve.
  - Facilitation et mobilisation dans la création d'un cadre de concertation entre guérisseurs et chasseurs pour le renforcement de la gestion durable des ressources du Nimba.
  - La mobilisation facile de la couche féminine dans les actions de développement durables des communautés aux Nimba.

Formation des différents groupements de femmes et de jeunes en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, gestion de micro-projets.

Formation des groupements de jeunes en production de foyers améliorés ; en porcherie ; maraichage et bergerie durable.

Formation des chasseurs ; éleveurs et guérisseurs traditionnels sur la vulgarisation des textes de loi relative à la conservation de la biodiversité.

Atelier de Sensibilisation et de Formation des différents groupements sur la promotion du genre, des droits des femmes et le rôle de la femme dans le développement local.

- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)

- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation

### **Pérennité/Réplication**

#### **9. Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la réplicabilité.**

La région des Monts Nimba couvrent trois (3) Aires centrales, qui prennent les 70% du terroir, d'où un manque criard de domaine agricole pour leur vie. Donc, si les mesures d'accompagnements ne sont pas mises en place pour soutenir ces 7 groupements appuyés par CEPF ; les pressions humaines s'amplifieraient.

La durabilité du projet est que: IBGRN est une ONG Nationale née en Guinée et basée à N'Zérékoré qui a longtemps collaboré avec les partenaires des Monts Nimba et qui a la capacité de collaborer durablement avec les communautés, les partenaires de conservation.

L'ONG collabore également avec les Organisations paysannes mises sur pied sur le terrain et qui s'activent dans la gestion durable des ressources naturelles.

C'est pourquoi la présente intervention se base sur le renforcement de la capacité de la population autochtone vivant aux alentours des réserves de biosphère des Monts Nimba. Parmi ces structures communautaires, nous avons: Les groupements des femmes et de jeunes, les associations, les réseaux de femmes et de chasseurs.

Les activités réalisées par le présent projet, se veut purement communautaires; c'est-à-dire qu'elles se font avec et pour ces communautés vivant autour des chaînes des Monts Nimba et contribueront à l'augmentation des revenus des bénéficiaires et permettront de diminuer la pression humaine sur les ressources biologiques.

Ces structures identifiées et enregistrées officiellement bénéficieront d'un mentorat de la part d'IBGRN pendant deux ans après le projet pour leur permettre d'obtenir de petites subventions et pérenniser leurs activités.

Les activités génératrices par et pour les bénéficiaires contribueront efficacement pour pérenniser les acquis du projet.

C'est pourquoi une 2<sup>ème</sup> phase de ce présent projet est sollicité par les bénéficiaire pour une période de deux (2) ans pour le renforcement des acquis et de l'implication totales des différentes parties à l'échelle régionale.

L'autorité de la réserve de biosphère et autres partenaires seront impliqué par IBGRN pour attirer l'attention de l'UNESCO à l'avenir du site, après CEPF.

### **Sauvegardes**

#### **10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.**

Aucune action de ce genre n'a été menée dans le cadre de cette intervention.

### Financement supplémentaire

**11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.**

**a. Total du financement supplémentaire (en USD)**

**b. Type de financement**

Aucun financement supplémentaire n'a été utilisé pour ce projet.

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques
Aucun autre bailleur	Aucun	0	Néant

*\*Classez le type de financement comme :*

- A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)*
- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

### Commentaires/Recommandations supplémentaires

**12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF**

Dans le cadre de ce Complexe Monts Nimba, les partenaires communautés ont passé par le canal de l'IBGRN pour solliciter une deux (2<sup>ème</sup>) phase de ce projet à CEPF. La proposition de ce projet est déjà élaborer et transmis à BirdLif International par le canal de son Régional.

### PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

**Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.**

### Contribution aux indicateurs du portefeuille

**13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.**

Indicateur	Description narrative
<p><b>Resultat 1 :</b> Trois (3) groupements/ associations féminines sont équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistrés au niveau du gouvernorat comme Organisations de la Société Civile.</p>	<p>Par rapport au cadre logique du CEPF qui stipule que : <i>Au moins 50 organisations de la société civile, dont au moins 10 organisations de Peuples Autochtones, présentent des capacités renforcées en matière de gestion financière, institutionnelle, et de projets, de gouvernance organisationnelle, et de mobilisation de fonds.</i> IBGRN contribue à hauteur de Sept (7) groupements/ associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée.</p>
<p><b>Resultat 2 :</b> Deux (2) groupements de jeunes professionnels sont constitués en groupes économiques et enregistrés officiellement au niveau du gouvernorat et exerçant désormais leur activités de porcherie, bergerie et de production des foyers améliorés en tenant en compte la protection de l'environnement</p>	<p>Par rapport au Cadre logique du CEPF: <i>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</i> IBGRN contribue à hauteur d'un (1) Réseau / associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée pour participer à la gestion des ressources naturelle de la Reserve de Biosphère des Monts Nimba (Bien du Patrimoine mondial.)</p>
<p><b>Resultat 3 :</b> Un (1) réseau de partenariat entre les chasseurs et guérisseurs traditionnels pour la conservation de la biodiversité est établi et officiellement reconnu dans au moins une des zones d'intervention.</p>	<p>Par rapport au Cadre logique du CEPF: <i>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</i> IBGRN contribue à hauteur d'un (1) Réseau / associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée pour participer à la gestion des ressources naturelle de la Reserve de Biosphère des Monts Nimba (Bien du Patrimoine mondial.)</p>
<p><b>Resultat 4 :</b> Au moins Un (1) réseau de femmes dans le domaine de la médecine</p>	<p>Par rapport au Cadre logique du CEPF: <i>Au moins 20 organisations, associations et réseaux de conservation et de développement dirigés par des femmes sont mis en place et renforcés pour favoriser l'égalité des sexes dans la gestion des ressources naturelles et le partage des avantages.</i> IBGRN contribue à hauteur d'un (1) Réseau / associations, équipés en gestion organisationnelle et officiellement enregistré au niveau Gouvernorat de la Région de N'Zérékoré en Guinée pour participer à la gestion des ressources naturelle de la Reserve de Biosphère des Monts Nimba (Bien du Patrimoine mondial.)</p>

traditionnelle est établi et enregistré au niveau de la commune de l'une des zones d'intervention	
<b>Resultat 5</b> : 60% de la population en majorité des femmes est suffisamment informée sur le rôle de la femme dans le développement durable	Ce résultat contribue à la cible du CEPF qui dit que: <i>Au moins 60 communautés locales sont dotées de moyens leur permettant de participer à la gestion durable des sites prioritaires et /ou de consolider la connectivité écologique au niveau des paysages.</i> Ce financement du CEPF permet de contribuer à la hauteur de 60% des communautés de Bossou, N'Zoo et de Tounkarata qui s'investissent dans la gestion durable des ressources naturelles autour du Bien du Patrimoine Mondial.
<b>Resultat 6</b> : Les capacités de Cinq (5) organisations locales sont renforcées en vie associative, communication, marketing et plaidoyer ; gestion financière simplifiée et gouvernance interne, mobilisation des fonds et gestion de micro-projets.	Ce résultat contribue à la cible du CEPF qui dit que : <i>Au moins 50 organisations de la société civile, dont 10 groupes de Peuples Autochtones, de femmes et/ou de jeunes, présentent des améliorations dans leurs capacités d'organisation.</i> Ce projet contribue à la hauteur de cinq groupes / organisations de femmes qui présentent des améliorations dans leurs capacités d'organisation et détiennent des documents juridiques.

### Contribution aux indicateurs mondiaux

**Veillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.**

#### **14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité**

##### **Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.**

Veillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez
---------------	--	---

		sélectionner une réponse : NP/PP/EP
1. L'Aire centrale du massif des Monts Nimba:	12. 540	Entièrement protégée
2. L'Aire centrale de Déré:	8920	Entièrement protégée
3. L'Aire centrale des collines aux chimpanzés de Bossou :	320	Entièrement protégée

*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

## 15. Aires protégées

### 15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**
Aucune					
Aucune					
Aucune					

*\* Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

### 15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT (en Anglais) que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

\* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

## 16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

### Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Aucune				
Aucune				
Aucune				

\* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

\*\* Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

\*\*\* Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

## 17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéficiaires susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple



dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

**17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.**

<b>Nombre d'hommes recevant une formation structurée*</b>	<b>Nombre de femmes recevant une formation structurée*</b>
57 hommes en vie associative et gouvernance interne	69 femmes
76 hommes en gestion financière et gestion de micro projet	82 femmes
75 hommes en marketing , communication et plaidoyer	83 femmes
La capacité des deux (02) réseaux est renforcée en porcherie, maraichage et bergerie durable avec 76 hommes	60 femmes
Trois (3) groupements de femmes sont structuré et agréé au gouvernorat	98 % femmes
Deux (2) groupement de jeunes sont structurés et agréés au niveau du gouvernorat	58% femmes

*\* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.*

**17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.**

<b>Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*</b>	<b>Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*</b>
Aucun	

*\* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.*

### 18. Bénéfices pour les communautés

Le CEPF souhaite enregistrer les bénéfices reçus par les communautés, qui peuvent différer de ceux reçus par les individus car les bénéfices sont disponibles pour un groupe. Le CEPF souhaite également enregistrer, dans la mesure du possible, le nombre de personnes dans chaque communauté qui en bénéficient. Veuillez indiquer les caractéristiques des communautés, le type de bénéfices qui ont été reçus pendant le projet et le nombre d'hommes/garçons et de femmes/filles issus de ces communautés qui en ont bénéficié grâce à l'investissement du CEPF. Si les chiffres exacts ne sont pas connus, veuillez fournir une estimation.

**18a. Veuillez fournir les informations pour toutes les communautés qui ont bénéficié du programme, depuis son lancement jusqu'à son achèvement.**

Nom de la communauté	Caractéristiques de la communauté (marquer avec un x)							Type de bénéfice (marquer avec un x)									Nombre de bénéficiaires	
	Économie de subsistance	Petits propriétaires fonciers	Peuples autochtones/groupes ethniques	Pasteurs/peuples nomades	Migrants récents	Communautés urbaines	Autre*	Amélioration de l'accès à l'eau potable	Renforcement de la sécurité alimentaire	Amélioration de l'accès à l'énergie	Amélioration de l'accès aux services publics (par exemple, soins de santé, éducation)	Renforcement de la résilience aux changements climatiques	Amélioration du régime foncier	Amélioration de la reconnaissance des connaissances traditionnelles	Amélioration de la représentation et meilleure prise de décisions dans les instances/structures de	L'amélioration de l'accès aux services écosystémiques	Nombre d'hommes et de garçons bénéficiaires	Nombre de femmes et de filles bénéficiaires
Communauté de Bossou	x	x	x					x	x	x	x	x	x	x	x		29%	36%
Communauté de N'Zoo	x	x	x					x	x	x	x	x	x	x	x		27%	38%

Communauté de Tounkarata	x	x	x						x	x	x	x	x	x	x	x	15%	40%
--------------------------	---	---	---	--	--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---	-----	-----

\* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

### 18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Nom de la communauté	Latitude (X)	Longitude (Y)
Communauté de Bossou	554554	845498
Communauté de N'Zoo	575693	848844
Communauté de Tounkarata (IRO)	586772	850618

### 19. Politiques, lois et réglementations

Veuillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

#### 19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Champ d'application (marquer avec un x)	Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)

	Nom de la loi, politique ou réglementation	Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux	
1	Aucun changement dans la législation																			
2																				
...																				

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement (MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1	Aucun			
2	Aucun			
3	Aucun			
	Aucun			

## 20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

### 20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1	Aucun				
2	Aucun				
3					

\* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

\*\* Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

\*\*\* Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

### 20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1	Aucun		
2			
3			

\* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*\*\* Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

*\*\*\* Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

## **21. Pratiques favorables à la biodiversité**

Veillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

### **Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité**

<b>N°</b>	<b>Nom de l'entreprise</b>	<b>Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet</b>
1	7 groupements	Les sept (7) groupements locaux soutenus par le projet s'engagent à œuvre dans le sens de la surveillance des aires protégées et à réduire le poids anthropique sur les aires protégées. Ils vont développer des activités génératrices de revenus qui favorisent la durabilité des actions de conservation de la diversité biologique
2	2 réseaux de la médecine traditionnelle et de chasseurs	Les deux réseaux soutenus par le projet s'engagent à œuvre dans le sens de la surveillance des aires protégées et à réduire le poids anthropique sur les aires protégées. Ils vont développer des activités génératrices de revenus qui favorisent la durabilité des actions de conservation de la diversité biologique
...		

## **22. Réseaux & Partenariats**

Veillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les

réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

### Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	Deux (2)	Deux (2)	2017	Oui	Guinée	Nouvellement créée
2						
...						

### 23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

### **Partie V. Partage des informations et politique du CEPF**

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports

d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, [www.cepf.net](http://www.cepf.net), et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

**17. Nom :** IBGRN

**18. Organisation :** ONG

**19. Adresse de correspondance :** [ibgrnginee@gmail.com](mailto:ibgrnginee@gmail.com) / site : [www.ibgrn.com](http://www.ibgrn.com)

**20. Numéro de téléphone :** +224 666 99 05 03 / 622 92 87 08

**21. Adresse e-mail :** [ibgrnginee@gmail.com](mailto:ibgrnginee@gmail.com)